

Suspecté d'agressions sexuelles sur des mineurs en Vendée, une contre-expertise psychiatrique réclamée par le tribunal

Mercredi 4 mars 2026, un homme âgé de 28 ans devait être jugé pour des agressions sexuelles commises sur des enfants en Vendée. Son procès a finalement été renvoyé, après que la demande de contre-expertise psychiatrique de son avocate a été acceptée. Il a déjà été condamné à deux reprises pour des faits identiques.



Le suspect, qui a reconnu les faits en garde à vue, devra de nouveau être expertisé avant la tenue de la prochaine audience. | FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

Ouest-France

Sacha Martinez

Publié le 04/03/2026 à 18h50

Il lui a été reconnu une abolition de son discernement en 2010. Je ne suis pas certaine que tous les éléments de son parcours ont été pris en compte dans l'expertise psychiatrique, observe Solène Debarre, l'avocate du suspect. Mercredi 4 mars 2026, un homme de 28 ans devait être jugé devant **le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon** pour des agressions sexuelles commises sur deux mineurs, dans un petit village de Vendée.

En octobre 2025, deux enfants âgés de 8 et 12 ans dénonçaient à leur mère avoir subi des agressions sexuelles de la part d'un voisin de leur père. Placé en garde à vue en janvier 2026, le suspect reconnaissait les faits. Des photos pédopornographiques étaient également découvertes sur ses appareils numériques. Il a donc été renvoyé, dans le cadre d'une comparution à délai différé, devant le tribunal correctionnel.

Une absence de pathologie mentale selon le premier expert psychiatre

Son profil interroge particulièrement. Déjà condamné à trois reprises, dont deux pour des agressions sexuelles sur mineurs, le jeune homme se trouvait sous sursis probatoire et en récidive au moment des faits. Placé sous curatelle renforcée, le suspect est reconnu travailleur handicapé et a poursuivi toute sa scolarité en milieu adapté. Une expertise psychiatrique a donc été ordonnée.

Le psychiatre note l'absence de pathologie mentale, une sexualité infantile, un niveau d'intelligence faible et conclut qu'aucune altération ou abolition du discernement n'était retenue. Qu'est-ce que vous faites la journée pour vous occuper ? questionne **Émilie Rayneau**, présidente de l'audience, à celui qui n'a pas travaillé depuis six ans. Je marche en journée et je regarde la télé.

Malgré l'opposition des parties civiles et les réquisitions du parquet, le tribunal a ordonné une contre-expertise psychiatrique. Il maintient cependant le strict contrôle judiciaire du suspect. Le procès a été renvoyé à l'audience du 13 mai.